



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 101208

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans. En effet, les politiques menées ces dernières années, et notamment la réduction des postes d'enseignants, ont fragilisé très fortement la possibilité de scolariser en classe maternelle des enfants dès l'âge de deux ans. Ainsi, dans l'académie de Lille, 23 000 enfants de deux ans étaient scolarisés à la rentrée 2010-2011, soit 41 % des enfants de cet âge, contre 63 % en 2000-2001 ; le taux baissant donc de 22 points en dix ans. Dans le Pas-de-Calais, le taux de scolarisation à deux ans s'élève à 39 % en 2010-2011, alors qu'il était supérieur à 60 % en 2000-2001. Ce recul s'inscrit dans un contexte national de diminution de la scolarisation des enfants de deux ans, passant de 35 % en 2000 à 15 % aujourd'hui. Par ailleurs, sur les 252 retraits de postes d'enseignants prévus à la rentrée prochaine dans le primaire dans l'académie de Lille, la plus grande partie concernera la scolarisation des deux ans, même si les zones d'éducation prioritaire (ZEP) ne devraient pas être visées. Ces retraits auraient des conséquences sociales néfastes : les acquisitions dès le plus le jeune âge en maternelle profitent prioritairement aux plus défavorisés et les systèmes de remplacement envisagés, comme les jardins d'éveil, sont payants et inaccessibles pour les publics les plus en difficulté. Il paraît donc essentiel de mener une réflexion concertée sur la création d'un véritable service public de la petite enfance, meilleur moyen de satisfaire les attentes et les besoins des familles. Assurer la disponibilité de celles-ci pour l'insertion professionnelle (essentiellement pour les femmes seules avec enfants), prendre en compte l'aspiration de toutes les femmes à vouloir concilier vie familiale et vie professionnelle tout en garantissant dès le plus jeune âge l'accès des enfants à l'éducation constituent des moyens de lutte efficace contre les inégalités sociales. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre et s'il envisage d'engager une concertation sur l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101208

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1918

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)